



Envoyé en préfecture le 06/09/2022
Reçu en préfecture le 06/09/2022
Affiché le 06/09/2022
ID : 081-218100253-20220902-DE_2022_024-DE

COMMUNE DE BELCASTEL

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du Vendredi 2 septembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de conseillers absents excusés : 1
Procurations :
Date de la convocation : le vendredi 26 août 2022
Date de l'affichage de la convocation : le vendredi 26 août 2022
Délibération du conseil municipal numéro DE_2022_024

Le vendredi deux septembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Belcastel s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ESPARBIE Christophe, maire.

Conseillers présents : ESPARBIE Christophe, BOUSCATEL Didier, CAVE Michel, YOUNDALE James, VASQUEZ Gonzalo, PINEL Thierry, LAFFONT Guy, RABIS Christine, PATIER Xavier.
Conseillers absents : CASANO Dominique
Conseillers absents et excusés : NOËL BETEMPS Elisa.
Procurations :
Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur CAVE Michel (article L. 2121-15 du CGCT).

Objet : Modifications des prévisions de travaux de l'église Saint-Etienne
Travaux provisoires : Remaniement de la toiture de la toiture ; Nettoyage des contreforts ; Protection des vitraux.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que suite à la visite de la responsable de la direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie (D.R.A.C) ainsi que des architectes des bâtiments de France le 11 août 2022, la direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie a demandé des modifications des prévisions des futurs travaux de l'église Saint-Etienne prévu pour l'année 2022.
La D.R.A.C. entend appuyer les projets de la mairie mais souhaite avoir des précisions sur les travaux envisagés, lesquels devront devenir pérennes.

Monsieur le maire propose au conseil municipal pour la fin d'année 2022, dans un premier temps et en accord avec la D.R.A.C., le remaniement de la toiture, la pose de plexi pour protéger les vitraux et le nettoyage des contreforts de l'église par la suppression de toutes végétations. La D.R.A.C. s'engage à verser une participation pour l'exécution de ces travaux qui doivent être effectués avant l'hiver. Monsieur le maire confirme que pour l'année 2023, que les travaux à effectuer sur l'église vont être revus d'une manière globale.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le programme des travaux urgents présenté par Monsieur le maire pour la fin d'année 2022.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Prend acte des prévisions de travaux de l'église.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,
ESPARBIE Christophe